

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE**  
**7<sup>e</sup> assemblée publique du conseil d'administration, 21 mars 2005**

Procès-verbal de la septième (7<sup>e</sup>) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 21 mars 2005, à 19 h 00, à la MRC de Maskinongé.

**PRÉSENCES :**

M. Michel Angers	Siège, Développement social et communautaire
M <sup>me</sup> Hélène Arseneau	Siège, Loisir, culture et tourisme
M <sup>me</sup> France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M <sup>me</sup> Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Jean-Yves Laforest	Siège, Éducation et main-d'œuvre
M. Alain Lord	Représentant, mairesse de Shawinigan
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M <sup>me</sup> Louise Trudel	Représentante, Siège, Enseignement supérieur et R&D
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac
M. Reynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Christian Savard	Siège, Industrie, commerce et développement coopératif

**ABSENCES :**

M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M. Jean-Pierre Ayotte	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux
M. Claude Trudel	Siège, Agroalimentaire et forêt

**PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :**

M. Réjean Côté	Directeur général, CRÉ
M. Alain Croteau	Représentant, Député de Trois-Rivières
M <sup>me</sup> Myriam Demers	Siège, Jeune (observatrice)
M. Patrick Guérard	Directeur adjoint, CRÉ
M <sup>me</sup> Liette Moreau	Siège, Femme (observatrice)

Le président de la CRÉ, M. André Landry, préside l'assemblée.

---

**MOT DE BIENVENUE**

Après avoir constaté le quorum, M. André Landry, président, souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/04-05-07-86

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre
- 3.0 Points d'information
  - 3.1 Travaux à réaliser sur le Pont Laviolette
  - 3.2 Visite forestière et communautés autochtones
  - 3.3 Réorganisation comptable et budget 2005-2006
- 4.0 Résolutions d'appui
  - 4.1 Centre de formation médicale en Mauricie
  - 4.2 Cadre de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie

- 4.3 Carrefours jeunesse-emploi de la Mauricie
- 4.4 Table sur la recherche forestière de la Mauricie : financement du PMVRMF
- 4.5 Exercice de la présidence de la CRÉ
- 5.0 État de situation de la Technopole et mandat d'évaluation de l'organisme
- 6.0 Adoption des mandats des commissions de la CRÉ
  - 6.1 Commission régionale de l'éducation
  - 6.2 Commission économique régionale
- 7.0 Reconduction d'une enveloppe destinée aux soutiens en commandites
- 8.0 Fonds de développement régional
  - 8.1 Bilan
  - 8.2 Dossiers présentés au conseil d'administration
    - 8.2.1 Action Plein Air Comté Maskinongé (FDR-04-AA-018)
    - 8.2.2 TransAl 2005 « Rendez-vous d'affaires » (FDR-04-AA-019)
    - 8.2.3 Entente administrative portant sur la réussite éducative et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Mauricie (FDR-04-ES-004)
- 9.0 Calendrier de rencontres du CA de la CRÉ et réunion statutaire du Forum de la société civile
- 10.0 Liste des comptes
- 11.0 Correspondance
- 12.0 Questions diverses
- 13.0 Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION de M. Michel Angers, appuyé par M. Réjean Gaudreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour mais en y intégrant les modifications suivantes :

- Le point 3.2 est rayé de l'ordre du jour
- Le processus d'élection des membres du comité exécutif sera traité à 4.6
- Le point 12 sera subdivisé de la façon suivante :
  - 12.1 Convention collective de la CRÉ
  - 12.2 Discussion générale relativement au FIER
  - 12.3 Questions du public

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-07-87

## 2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

SUR PROPOSITION de M<sup>me</sup> Hélène Arseneau, appuyée par M. Jean-Paul Diamond, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre tel que déposé en y apportant deux petites corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-07-88

## 3.0 POINTS D'INFORMATION

### 3.1 Travaux à réaliser sur le Pont Laviolette

M. Réjean Côté fait brièvement référence au document d'information, fourni par le ministère des Transports, relativement aux travaux qui seront réalisés sur le pont Laviolette au cours des trois prochaines années. M. Patrick Guérard ajoute que ces renseignements ont été portés à l'attention du conseil d'administration afin de suppléer aux intentions du ministère de rencontrer en personne le CA pour lui faire part des travaux à réaliser.

### 3.2 Réorganisation comptable et budget 2005-2006

Pour ce point, M. Réjean Côté précise l'importance d'amorcer une réorganisation comptable devant entrer en fonction dès le 1<sup>er</sup> avril 2005. Cette réorganisation comptable favorisera un meilleur suivi des dépenses d'opération avec, entre autres, la production d'états financiers mensuels, la mise en place de nouvelles pratiques de régularisation des dépenses, une révision complète de la charte comptable et une nouvelle politique de capitalisation des dépenses.

La firme Dessureault, Leblanc et Lefebvre a été désignée pour implanter cette réorganisation administrative et dispenser la formation requise au personnel. Dès la fin du mois de mars, précise M. Réjean Côté, la firme procédera à l'implantation des nouveaux outils comptables. Conséquemment, la présentation du budget de la CRÉ s'effectuera dès la prochaine réunion du conseil d'administration prévue le 30 mai prochain. Aussi, le directeur général mentionne que le mandat de vérification comptable sera devancé afin d'être en mesure de présenter, au même moment, les états financiers 2004-2005 vérifiés.

CA/04-05-07-89

## 4.0 RÉOLUTIONS D'APPUI

### 4.1 Centre de formation médicale en Mauricie

#### Résolution relative au projet de Centre de formation médicale en Mauricie

CONSIDÉRANT que la Mauricie se classe nettement sous la moyenne québécoise pour le nombre de médecins spécialistes avec seulement 0,64 médecins spécialistes par 1 000 habitants alors que la moyenne québécoise est de 1,03;

CONSIDÉRANT que la Mauricie se situe ex-aequo avec Lanaudière au dernier rang des 18 régions du Québec, pour le nombre de médecins omnipraticiens avec 0,81 médecins omnipraticiens par 1 000 habitants alors que la moyenne québécoise est de 1,01;

CONSIDÉRANT que le projet de Centre de formation médicale de l'Université de Montréal vise à offrir en Mauricie, des programmes complets de formation médicale de qualité;

CONSIDÉRANT les retombées du projet, tant pour la qualité de vie de la population de la Mauricie que pour ses impacts sur le développement de l'économie régionale;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Jean-Paul Diamond,

→ que la CRÉ appuie le projet de Centre de formation médicale de l'Université de Montréal en Mauricie réalisé en partenariat avec le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR), le Centre de Santé et des Services sociaux de l'Énergie, l'Université du Québec à Trois-Rivières et d'autres établissements du réseau de la santé dont l'objectif est d'offrir, ici en Mauricie, les programmes du doctorat en médecine, de médecine familiale et des stages pour les résidents en spécialités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4.2 Cadre de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie**

### Résolution relative à l'adoption du cadre de gestion du Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie

- CONSIDÉRANT que le Secrétariat à la jeunesse demande au Forum Jeunesse Mauricie (FJM) de faire valider, par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, son cadre de gestion (Politique d'investissement) pour le Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie (FRIJM);
- CONSIDÉRANT que le FJM utilise, applique rigoureusement et révisé périodiquement une politique d'investissement pour le FRIJM;
- CONSIDÉRANT que la CRÉ contribue aux divers travaux permettant de déterminer et de réviser les paramètres d'application de la Politique d'investissement du FRIJM;
- CONSIDÉRANT que les projets soutenus par le FJM agissent sur le développement régional en favorisant les initiatives auprès de jeunes et que le partenariat pour leur réalisation est à la base des critères que considère le FJM;

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Savard, appuyé par M. Reynald Périgny,

- de valider la Politique d'investissement du Fonds régional d'investissement jeunesse de la Mauricie, version modifiée de septembre 2004 afin de permettre au Forum Jeunesse Mauricie d'analyser et de recommander des projets à partir des fonds dévolus par le Secrétariat à la jeunesse;
- de demander au Forum Jeunesse Mauricie de transmettre périodiquement à la CRÉ la liste des projets retenus ainsi que les renseignements généraux sur la gestion de l'enveloppe régionale, et ce, essentiellement à titre d'information pour mieux faire connaître les impacts de ces interventions pour la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4.3 Carrefours jeunesse-emploi de la Mauricie**

### Résolution relative aux Carrefours jeunesse-emploi de la Mauricie

- CONSIDÉRANT l'importance et la pertinence des Carrefours jeunesse-emploi (CJE) en matière de services favorisant l'intégration socioprofessionnelle des jeunes adultes en Mauricie;
- CONSIDÉRANT l'implication et la collaboration des CJE dans des projets et des dossiers de développement et de concertation partout en Mauricie;
- CONSIDÉRANT les conséquences et les répercussions qu'occasionne le gel des budgets des CJE depuis les cinq dernières années, notamment sur les services auprès des jeunes adultes;
- CONSIDÉRANT que ces restrictions nuisent au maintien des services de qualité en compromettant le développement de l'expertise par la non rétention des employés et la difficulté de recrutement de ressources de qualité;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie reconnaît la collaboration entretenue par les CJE avec des partenaires locaux et régionaux pour maximiser les efforts pour de meilleures conditions de vie des jeunes;

IL EST RÉSOLU par M<sup>me</sup> France Beaulieu, appuyée par M. Jules Paquin,

→ d'appuyer les demandes des Carrefours jeunesse-emploi du Québec, dont les cinq de la Mauricie, pour obtenir un financement ajusté en fonction de l'augmentation des coûts de fonctionnement de ces organismes et de l'accroissement des services offerts et à développer pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.4 Table sur la recherche forestière de la Mauricie : financement du PMVRMF**

##### Résolution relative à la Table sur la recherche forestière de la Mauricie : financement du PMVRMF

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'implication démontrés par la CRÉ avec l'ensemble des partenaires pour la mise en place, en Mauricie, d'une Table régionale sur la recherche forestière;

CONSIDÉRANT que la Mauricie compte renforcer son positionnement pour la recherche et le développement du milieu forestier avec, comme préoccupation première, l'usage intégré et durable avec, entre autres, les objectifs de réunir les partenaires dans une entente de développement et d'orchestrer la mise en place d'une unité de transfert de connaissance;

CONSIDÉRANT que la Mauricie démontre, qu'au fil des ans, elle est parmi les régions les plus productives en terme de recherche forestière;

CONSIDÉRANT que la diminution de l'enveloppe régionale du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier a eu des conséquences directes sur le Volet I de ce programme, notamment en regard de la portion recherche et développement;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît équitable de demander un juste retour des redevances forestières qui sont prélevées par l'exploitation de la forêt mauricienne;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Jules Paquin, que la CRÉ, de concert avec la ministre responsable de la région de la Mauricie, sollicitent une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour exposer et discuter :

- des perspectives et projets de la Mauricie quant à la recherche forestière et au transfert de connaissance,
- de la nécessité de ramener et même d'augmenter notre enveloppe régionale du PMVRMF au niveau attribué en 2003-2004 soit plus de 3,9 M\$,
- que la CRÉ puisse aussi expliciter ses positions suite au dépôt du Rapport de la Commission sur la gestion de la forêt publique québécoise et de démontrer les efforts contributifs que les régions ressources, comme celle de la Mauricie, peuvent fournir pour en appliquer les recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.5 Exercice de la présidence de la CRÉ**

##### Exercice de la présidence

Tout d'abord, M. André Landry indique que son mandat à la présidence arrive à terme puisqu'en référence aux règlements généraux, il s'agit d'un mandat d'une durée d'une année.

M. André Landry poursuit en exposant aux membres du conseil d'administration, avec documents à l'appui, l'ampleur et l'importance des activités de représentation qu'a nécessité l'exercice de la présidence. Entre autres, depuis le mois de janvier 2005, M. Landry a participé à plus d'une quarantaine d'activités de représentation et investi considérablement de temps à prendre connaissance des dossiers.

M. André Landry précise que la majorité des CRÉ du Québec se sont dotées de modalités de rémunération de la présidence. D'ailleurs, le modèle de décentralisation et de régionalisation du gouvernement du Québec sollicite considérablement les présidents des CRÉ comme c'est le cas, notamment, en regard de la Table Québec-régions.

##### Résolution visant l'octroi d'une allocation annuelle à la présidence

CONSIDÉRANT l'importance des responsabilités associées à l'exercice de la présidence;

CONSIDÉRANT le nombre des activités de représentation dévolues à la présidence de la CRÉ;

CONSIDÉRANT le temps requis consacré à l'étude des dossiers;

CONSIDÉRANT que les présidents des CRÉ sont directement interpellés par le gouvernement du Québec au processus de régionalisation et de décentralisation des responsabilités;

CONSIDÉRANT la démonstration qui a été faite du travail associé à l'exercice de la présidence;

IL EST PROPOSÉ, par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Michel Angers, et résolu à l'unanimité,

→ d'accorder une allocation annuelle à la présidence de la CRÉ de la Mauricie d'un montant de 15 000 \$ par année, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette rémunération sera effective dès l'adoption par le conseil d'administration du budget d'opération 2005-2006 de la CRÉ, le 30 mai 2005 et dès que la ministre Nathalie Normandeau aura avalisé la recommandation du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### Motion de félicitations

Les membres du conseil d'administration en profitent pour adresser des félicitations à M. André Landry relativement à l'exercice de sa présidence. En effet, M. Landry, comme en témoigne M. Michel Angers, a su avec brio intégrer le monde de la société civile avec les élus municipaux au sein de la CRÉ.

IL EST RÉSOLU, par M<sup>me</sup> Hélène Arseneau, appuyée par M. Michel Angers, d'accorder au président de la CRÉ, M. André Landry, une motion de félicitations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.6 Élection des membres de l'exécutif et de la présidence

Tel que stipulé aux règlements généraux de la CRÉ, à l'article 14.5, M. André Landry mentionne la nécessité que le conseil d'administration procède à l'élection du comité exécutif pour la prochaine année.

L'appel de propositions est lancé.

M. Jean-Paul Diamond propose M. Réjean Gaudreault.  
 M<sup>me</sup> Francine Beaulieu propose M<sup>me</sup> Lise Landry  
 M. Jean-Yves Laforest propose M. Michel Angers  
 M. Michel Angers propose M<sup>me</sup> Hélène Arseneau  
 M<sup>me</sup> Hélène Arseneau propose M<sup>me</sup> Jocelyne Elliott Leblanc

Enfin, M. André Landry est proposé par M. Jean-Paul Diamond, pour occuper le poste de président.

Aucune autre proposition n'étant faite, chacun est élu par acclamation. La composition de la présidence et du comité exécutif pour l'année 2005-2006 demeure exactement la même que celle connue l'année précédente.

CA/04-05-07-90

#### 5.0 État de situation de la Technopole et mandat d'évaluation de l'organisme

M. Réjean Côté mentionne que la Technopole ne bénéficie pas d'enveloppe financière fixe provenant du gouvernement du Québec, comme c'est le cas pour la CRÉ. Le financement des activités de la Technopole se trouve donc tributaire, en partie, du soutien financier provenant des fonds locaux et régionaux.

Toutefois, avant que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie examine plus en profondeur une demande de financement provenant de la Technopole, il appert que la CRÉ procède à une évaluation de l'organisme. Le directeur général poursuit en mentionnant que le mandat permettra d'évaluer, entre autres, si l'action de la Technopole est toujours compatible avec les priorités régionales, de vérifier si les résultats escomptés ont été atteints et de recommander d'autres modes de conception et d'exécution si nécessaire.

Développement économique Canada (DÉC) souscrit entièrement à cette démarche d'évaluation et contribuera à parts égales avec la CRÉ aux honoraires du consultant qui sera responsable de réaliser le mandat d'évaluation.

M. Michel Angers suggère que le cadre de référence utilisé pour ce mandat d'évaluation soit gardé en référence pour être utilisé, au besoin, à d'autres mandats d'évaluation d'organismes.

#### Projet de résolution relative au financement d'un mandat d'évaluation de la Technopole Vallée du Saint-Maurice

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que la CRÉ émette des avis en regard des organismes de la région;

CONSIDÉRANT la volonté commune des partenaires de la CRÉ d'évaluer la Technopole;

CONSIDÉRANT la pertinence de confier à un expert externe la réalisation du mandat par souci d'objectivité;

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Hélène Arseneau, appuyée par M<sup>me</sup> Louise Trudel,

- de réserver une somme maximale de 11 500 \$, prise à même le Fonds de développement régional, pour permettre la réalisation d'un mandat d'évaluation de la Technopole sous réserve que l'évaluation des mandats de la Technopole s'arrime, autant que possible, avec le plan de développement stratégique 2005-2010 de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-07-91

## 6.0 ADOPTION DES MANDATS DES COMMISSIONS DE LA CRÉ

### 6.1 Commission régionale de l'éducation

Tel que demandé par le conseil d'administration lors de sa dernière réunion, M. Réjean Côté présente de nouveau, pour adoption, le mandat dévolu à la Commission régionale de l'éducation. La Commission régionale de l'éducation de la CRÉ sera constituée des membres actuels de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie (TREM).

SUR PROPOSITION de M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Reynald Périgny, il est résolu de constituer la Commission régionale de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.2 Commission économique régionale

Bien que la Commission économique régionale a déjà été adoptée par le conseil d'administration, M. Réjean Côté précise avoir eu de nombreux commentaires relativement à sa composition. Conséquemment, le directeur général suggère que le conseil d'administration avalise la composition de la commission à partir de deux scénarios de composition.

Le scénario 1 propose une composition plus restreinte constituée, principalement, des six CLD de la région. Le scénario 2, dans lequel on retrouve toujours les CLD, intègre toutefois un nombre plus important d'acteurs économiques régionaux dont, entre autres, l'Association touristique régionale (ATR), un représentant pour les SADC/CAE de la région et un représentant provenant des différentes chambres de commerce de la région.

Le libellé de la mission de la Commission économique devra préciser l'importance du développement économique en incluant, entre autres, l'économie sociale et l'économie culturelle. Le mandat devra également inclure le concept des axes transversaux.

SUR PROPOSITION de M<sup>me</sup> Hélène Arseneau, appuyée par M. Elzéar Lepage, il est résolu de constituer la Commission économique régionale selon le scénario 2 présenté, c'est-à-dire, selon la composition suivante :

1. Un(e) représentant(e), SDE de Trois-Rivières;
2. Un(e) représentant(e), CLD de Shawinigan
3. Un(e) représentant(e), CLD de la MRC de Maskinongé;
4. Un(e) représentant(e), CLD de Mékinac;
5. Un(e) représentant(e), CLD du Haut-St-Maurice;
6. Un(e) représentant(e), CLD des Chenaux;
7. Un(e) représentant(e), Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);

8. Un(e) représentant(e), Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
9. Un(e) représentant(e), Conseil régional des partenaires du marché du travail;
10. Un(e) représentant(e), siège Industrie, commerce et développement coopératif de la CRÉ;
11. Un(e) représentant(e), siège Agroforestier à la CRÉ;
12. Un(e) représentant(e), Association touristique régionale (ATR) de la Mauricie;
13. Un(e) représentant(e), Comité régional d'économie sociale (CRES);
14. Un(e) représentant(e), Manufacturiers et exportateurs du Québec, section Mauricie;
15. Un(e) représentant(e), Technopole Vallée du Saint-Maurice;
16. Un(e) représentant(e), pour les Chambres de commerce locales de la région;
17. Un(e) représentant(e), pour les SADC/CAE de la région;
18. Un(e) représentant(e), provenant d'un organisme économique à vocation « jeune »;
19. Un(e) représentant(e), nation Atikameck.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-07-92

## 7.0 Reconstitution d'une enveloppe destinée aux soutiens en commandites

### Résolution relative à la reconstitution d'une enveloppe destinée aux soutiens en commandites (FDR-04-AA-022)

- CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Mauricie s'est dotée, en 2004-2005, d'une enveloppe de 25 000 \$ destinée aux soutiens en commandites afin de répondre aux demandes qui lui étaient soumises à cet effet;
- CONSIDÉRANT que cette enveloppe est actuellement écoulee, ayant un solde de 48 \$ en date du 14 mars 2005;
- CONSIDÉRANT les demandes reçues au cours de l'exercice précédent et auxquelles il a été possible de répondre favorablement avec l'enveloppe dont la CRÉ disposait;
- CONSIDÉRANT la politique de commandites en vigueur, adoptée par le CA de la CRÉ de la Mauricie le 18 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ par M. Reynald Périgny, appuyé par M. Jean-Paul Diamond,

- de réserver une somme de 25 000 \$, prise à même le Fonds de développement régional de l'année 2005-2006, pour permettre à la CRÉ de la Mauricie de constituer une enveloppe de commandites, pour l'exercice 2005-2006, afin de répondre favorablement aux demandes qui lui sont acheminées à cette fin et qui respectent les balises de la politique de commandites en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-07-93

## 8.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

### 8.1 Bilan

M. Réjean Côté présente le bilan du Fonds de développement régional (FDR) en précisant que le total des investissements à ce jour totalise 618 450 \$ et que le solde disponible pour des projets est de 244 711 \$.

## 8.2 Dossiers présentés au conseil d'administration

### 8.2.1 Action Plein Air – Comté Maskinongé (FDR-004-AA-018)

#### Résolution relative au projet Action Plein Air - Comté de Maskinongé

CONSIDÉRANT que le projet découle d'une volonté fortement exprimée par le milieu, qui se traduit par des implications formelles et des engagements solides pour régler le problème de l'ensablement de l'embouchure de la grande rivière du Loup;

CONSIDÉRANT que les impacts sur la collectivité locale, sur l'économie locale et sur l'offre touristique et récréative régionale sont envisageables;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans une approche de développement durable intégrant les préoccupations sociales, économiques et environnementales;

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec l'Entente-cadre de développement 2000-2005 de la région de la Mauricie, particulièrement en regard de la mise en valeur des tributaires du fleuve Saint-Laurent;

MALGRÉ que le financement du projet soit toujours en démarche, mais que les objectifs apparaissent tout de même réalistes compte tenu des acquis obtenus jusqu'à maintenant et des cibles à atteindre;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Michel Angers,

- ➔ de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 20 000 \$, conditionnellement à l'appréciation de l'ATR et à la confirmation de la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.2.2 TRANSAL 2005 « Rendez-vous d'affaires » (FDR-04-AA-019)

#### Résolution relative au projet Transal 2005 « Rendez-vous d'affaires »

CONSIDÉRANT la portée régionale du projet qui s'adresse à l'ensemble des PME de la région œuvrant à la transformation et la production de l'aluminium;

CONSIDÉRANT la contribution du comité organisateur composé d'acteurs économiques régionaux incluant deux CLD;

CONSIDÉRANT les retombées économiques immédiates par la présence de plus de 400 participants provenant pour la plupart de l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT que le congrès cherche à maximiser les retombées par l'organisation d'une formule éprouvée de « match making » visant l'établissement d'alliances commerciales et stratégiques;

CONSIDÉRANT que le comité de recommandation de la CRÉ a donné un avis positif pour ce projet lors de sa rencontre du 9 mars 2005;

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Savard, appuyé par M. Elzéar Lepage,

- de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 11 600 \$, conditionnellement à ce que les CLD qui ne figurent pas au comité organisateur soient invités à participer au recrutement des entreprises susceptibles d'être intéressées par un tel événement et à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.2.3 Entente administrative portant sur la réussite éducative et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Mauricie (FDR-04-ES-004)**

La Table régionale de l'éducation en Mauricie regroupe l'ensemble des acteurs et des institutions concernées par le monde de l'éducation en région. La présente entente administrative a comme principal objectif d'agir de façon concertée à la lutte au décrochage scolaire dans le cadre d'une série de projets structurants à portée régionale.

#### Résolution relative à l'Entente administrative portant sur la réussite éducative et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

- |             |  |
|-------------|--|
| CONSIDÉRANT | le vaste partenariat des institutions du milieu de l'éducation en région;  |
| CONSIDÉRANT | l'importance d'agir rapidement et de façon concertée à la problématique du décrochage scolaire;                      |
| CONSIDÉRANT | la qualité des projets inscrits au Plan d'action pour la première année de l'entente;                                |
| CONSIDÉRANT | l'implication de la CRÉ tant à l'égard de la Table régionale, au comité de gestion et l'administration de l'entente. |
| CONSIDÉRANT | que le comité de recommandation de la CRÉ a donné son aval au projet lors de sa rencontre du 9 mars 2005;            |

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Arseneau, appuyée par monsieur Jean-Yves Laforest, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Ententes spécifiques du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 150 000 \$, répartie sur trois ans, soit 50 000 \$ pour l'année 2004-2005, 50 000 \$ pour l'année 2005-2006, 50 000 \$ pour l'année 2006-2007. Également, une contribution maximale 10 000 \$ pour l'année 2004-2005, pris à même le volet autres activités du Fonds de développement régional, conditionnellement :

- à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet;
- à la confirmation de la structure de coûts et de financement, au dépôt d'une programmation détaillée pour les trois années de l'entente;
- à ce que le financement pour 2005-2006 soit accordé suite à l'évaluation positive des résultats obtenus en 2004-2005 par la CRÉ et la Table régionale de l'éducation;
- à ce que le financement pour 2006-2007 soit accordé suite à l'évaluation positive des résultats obtenus en 2005-2006 par la CRÉ et la Table régionale de l'éducation;
- à l'implication active de la CRÉ au comité de gestion de l'entente et aux réunions de la Table régionale de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-07-94

**9.0 CALENDRIER DE RENCONTRES DU CA ET RÉUNION STATUTAIRE DU FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE****Calendrier de CA**

Un calendrier de rencontres, pour l'automne 2005, est proposé au conseil d'administration. M. Réjean Côté précise l'importance d'aviser à l'avance les partenaires de la tenue des réunions du CA puisque les commissions de la CRÉ souhaitent tenir leurs rencontres juste avant celles du CA.

Cet automne, la réunion du conseil d'administration se tiendra à Shawinigan, le 24 octobre 2005 et, à Trois-Rivières, le 15 décembre 2005.

**Forum de la société civile**

Enfin, le directeur général propose de tenir la réunion statutaire impliquant les membres de la société civile avec les nouveaux élus municipaux suivant les élections municipales, le 30 novembre 2005. Notamment, cette rencontre devrait permettre la présentation du bilan des secteurs, de procéder à l'élection de nouveaux membres, de revoir au besoin les nomenclatures des secteurs et d'établir les liens entre les commissions et les tables sectorielles.

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Reynald Périgny,

→ d'adopter le calendrier du CA pour la saison automne 2005 et de convenir de la démarche proposée visant à confirmer les mandats, la composition et les secteurs représentés par la société civile lors de la rencontre prévue le 30 novembre prochain.

CA/04-05-07-95

**10.0 LISTE DES COMPTES**

M. André Landry fait état de la liste des comptes.

SUR PROPOSITION de M<sup>me</sup> France Beaulieu, appuyée par M<sup>me</sup> Hélène Arseneau, il est résolu d'adopter la liste des comptes de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/04-05-07-96

**11.0 CORRESPONDANCE**

Le directeur général fait lecture de deux correspondances :

- M. André Paradis, recteur par intérim de l'Université du Québec à Trois-Rivières adresse une correspondance à M. André Landry, dans laquelle celui-ci invite les membres du conseil d'administration de la CRÉ à examiner l'opportunité d'accorder une aide financière à la Technopole pour assurer la poursuite de ses mandats.
- Les présidents des CRÉ et des Forums jeunesse des régions ressources, ont signé et adressé une lettre au Premier ministre Jean Charest et au ministre des Finances, M. Yves Séguin, pour leur manifesté l'importance qu'ils accordent au crédit d'impôt pour le maintien et le retour des jeunes vers les régions ressources éloignées.

CA/04-05-07-97

**12.0 QUESTIONS DIVERSES****12.1 La convention collective de la CRÉ**

M. André Landry précise que le comité exécutif, conformément au mandat qui lui a été donné par le conseil d'administration, a évalué le contenu du projet de convention collective. Les membres du comité exécutif s'entendent unanimement pour recommander au conseil d'administration la ratification de la convention collective.

IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Hélène Arseneau, appuyée par M. Jean-Paul Diamond,

→ d'autoriser le directeur général et le président à signer la convention collective dans la mesure où l'assemblée générale syndicale, qui se réunira dans les prochains jours, accepte également le projet de convention sans vouloir y apporter de changements significatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **12.2 Discussion générale relativement au FIER**

Le directeur général mentionne que la SDE de Trois-Rivières a obtenu son accréditation par Investissement Québec pour démarrer un FIER RÉGION. Deux autres FIER RÉGION seraient en démarche d'accréditation.

En ce qui a trait au FIER RÉGION de la SDE de Trois-Rivières, la volonté des investisseurs privés nous indique à ce moment-ci, que les projets financés pourraient déborder Trois-Rivières. À cet effet, M. Alain Croteau mentionne que les investisseurs privés du FIER de la SDE ont indiqué leurs intérêts d'investir dans une entreprise située dans la région du Centre-du-Québec.

En ce qui a trait au FIER SOUTIEN, Investissement Québec réserve les crédits budgétaires aux CRÉ. M. Réjean Côté indique qu'il apparaît opportun de laisser le temps au milieu, dans un premier temps, d'approcher les investisseurs privés pour monter les FIER RÉGION. Afin d'éviter de solliciter en double les mêmes partenaires financiers, les intervenants pourront par la suite orchestrer une démarche afin de réunir le financement pour constituer un FIER SOUTIEN.

### **12.3 Questions du public**

À ce moment-ci de l'assemblée, les membres du conseil d'administration ont accueilli les commentaires du public et répondu aux questions qui leur ont été adressées. Le président remercie les personnes qui se sont déplacées et qui ont assisté aux travaux de la CRÉ.

CA/04-05-07-98

### **13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M<sup>me</sup> France Beaulieu, appuyée par M. Michel Angers, l'assemblée est levée à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

André Landry  
Président

---

Jocelyne Elliott Leblanc  
Secrétaire